

**DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° 13/AT/DG/DAMP/DAM/2022 "RELANCE"**



Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N°02/AT/DG/DAMP/DAM/2022 portant sur ACQUISITION, INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES ACCES PRIVILEGIES (PAM), Y COMPRIS LE SUPPORT ET LA FORMATION; a été déclarée infructueuse.

De ce fait, cette consultation est relancée sous le numéro N°13/AT/DG/DAMP/DAM/2022 « relance » pour : ACQUISITION, INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES ACCES PRIVILEGIES (PAM), Y COMPRIS LE SUPPORT ET LA FORMATION.

CONDITION DE PARTICIPATION :

La présente consultation s'adresse uniquement aux éditeurs et/ou intégrateurs de ladite solution.

Le soumissionnaire doit justifier sa qualité de :

- Editeur : par un document attestant la propriété de la solution proposée dans le cadre de la présente consultation ;
- Intégrateur : en présentant l'attestation de partenariat en cour de validité avec l'éditeur ;
- Le soumissionnaire doit justifier son expérience dans le domaine par au moins une (01) référence de déploiement dans les solutions « Gestion des accès privilégiés (PAM) ou projets similaires durant les 05 dernières années (2017, 2018, 2019, 2020,2021) par des attestations de bonne exécution, et/ou des attestations de services fait ; et/ou PV de réception définitifs portent la mention « sans réserve ».

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après :

**ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
DEPARTEMENT PREPARATION DES CONTRATS ET COMMANDES
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « D »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER.**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de **deux mille Dinars (2.000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°001006480300000001/42.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « dossier Administratif ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre technique ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE ET INTERNATIONALE
N° 13/AT/DG/DAMP/DAM/2022 "relance"
ACQUISITION, INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION DE
GESTION DES ACCES PRIVILEGES (PAM), Y COMPRIS LE SUPPORT ET LA
FORMATION
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **Vingt et un (21 jours)** à partir du **17/03/2022**.
La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres le **06/04/2022 de 08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

